

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAU Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillot, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LEZELLIER, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT Un an. Six mois. Trois mois.
Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
Hors Lyon. . . . 30 16 9
Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement est expiré sont priés de le renouveler, pour ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Les messageries et l'administration des postes se chargent des abonnements aux journaux.

Lyon, 11 Août 1848.

On ne doit pas se le dissimuler. La défaite des Italiens est un échec pour la cause des peuples; c'est la réaction royale qui surgit. Quelle différence depuis le mois de mars! Alors Berlin, Vienne, Munich se font les pivots d'une Allemagne une et libre. Toutes les cités du grand corps germanique retentissent des mêmes accents de liberté. Les souverains absolus plient de tous côtés et ne se sauvent que par les plus larges concessions. Milan et Venise chassent de leur sein les soldats étrangers; l'Autrichien fuit traqué de ville en ville et poursuivi par le tocsin sur la terre italique. La Pologne se relève encore une fois de son tombeau, et, maintenant, avec des espérances qui ne ressemblent plus à des illusions, car la vieille politique des rois est partout brisée. La politique populaire va gouverner le monde, et mentira-t-elle à ses principes de justice et de générosité? Aussi, dans ces premiers moments où rien n'altère la pureté de la victoire populaire, les mots de *nationalité polonaise* et *nationalité italique* sont applaudis à Berlin, à Vienne et à Francfort. La Hongrie rappelle ses troupes de l'Italie. Berlin parle d'émanciper Posen; Vienne veut être encore plus généreux envers la Gallicie. Le czar lui-même projette de faire à Varsovie une si belle part, sous le sceptre constitutionnel du fils du prince Eugène, qu'elle sera le noyau autour duquel chercheront à se grouper tous les tronçons épars de l'antique royaume de Pologne.

Hélas! les rois n'avaient pas abdiqué; ils avaient plié sous l'orage. La force leur manquait, ils ont eu recours à l'intrigue, et, si les peuples n'y veillent, voilà l'intrigue qui va réussir. On a semé les divisions, et ces funestes semences ont germé. Les querelles de races ont usurpé la place des questions de liberté. Les peuples mêmes se sont laissés prendre à ces appas, et leurs passions se sont allumées. Les guerres italique, danoise, polonaise, slave, ont détourné toute l'activité intérieure; mais surtout ces guerres ont donné une grande importance aux armées qui sont encore organisées suivant le système des monarchies absolues, et qui seront les instruments avec lesquels les souverains étoufferont ce qu'ils appellent la révolte. Ecoutez le langage de Radetzky: C'est l'esprit révolutionnaire, ce sont des sujets révoltés contre le prince légitime qu'il est venu combattre et dont il triomphe. Eût-on parlé autrement avant les révolutions de Berlin et de Vienne? Peut-on douter que les proclamations de ces chefs militaires n'aillent beaucoup plus loin que Venise et Milan? O révoltés de Vienne et de Berlin, vous avez été vaincus comme Charles-Albert dans les plaines de l'Italie! Attendez

vos tour; Radetzky l'italique va ramener dans sa capitale son empereur sous l'abri de ses lauriers et la protection de son armée victorieuse. Pendant ce temps-là, sans doute, l'armée prussienne qui se tient toute prête, fera sa restauration; et alors s'ébranlera de la Vistule au Rhin cette grande croisade contre la France, l'asile et le foyer des révolutions.

Mais la question est de savoir si nous attendrons d'être enfermés dans une enceinte de six cent mille baïonnettes hostiles. Il y a moins d'un mois, lorsque l'Italie tenait l'Autriche en échec sur l'Adige, vingt-cinq mille soldats français et un général pour guider l'armée franco-italienne eussent suffi pour chasser d'un seul effort les soldats autrichiens au-delà des Alpes Noriques. Maintenant la tâche est bien plus grande; nous aurons à porter tout le faix de la guerre, jusqu'à ce que derrière nous se soit reformée l'armée piémontaise vaincue et que les levées des autres provinces italiennes soient organisées. Mais enfin, au bout de quelques mois, nous pourrions certainement être secondés par cent mille italiens armés. Attendrons-nous plus tard? L'Italie sera entièrement perdue. Charles-Albert fera sa paix comme il pourra, heureux s'il peut garder ses frontières héréditaires, et peut-être qu'à ce prix il se ralliera à la nouvelle sainte alliance. Rome se jettera aux pieds du vainqueur, et dira son *Peccavi*. Florence, à titre de parenté, obtiendra son amnistie; Naples n'a rien à se faire pardonner.

Nous ne nous dissimulons pas tous les inconvénients qu'aurait la guerre au milieu de nos embarras économiques et financiers; mais il y a des nécessités auxquelles une nation ne saurait se soustraire. Nous éviterons peut-être la guerre aujourd'hui; demain nous l'aurons plus terrible. Aujourd'hui nous pouvons choisir le champ de bataille au dehors; demain il faudra l'accepter sur notre territoire. Demain nous serons seuls; toute la démocratie européenne sera courbée de nouveau, disciplinée et ralliée au joug ancien. Aujourd'hui, l'Italie nous fait une barrière contre l'Allemagne; l'Allemagne contre la Russie. Attendez; Russie, Allemagne, Italie même combattront contre nous volontairement ou par contrainte. C'est le cours naturel des choses; là où la liberté est vaincue, il faut que ce soit la force qui domine.

Il y aurait peut-être un moyen pour nous de vivre dans un repos égoïste. Ce serait que la révolution de Février essayât de faire comme sa sœur aînée, la révolution de Juillet; qu'elle fit en sorte d'être oubliée ou pardonnée par les rois de l'Europe. Si elle le veut, à la bonne heure; mais il faut choisir, car le temps presse. Cela a réussi au gouvernement de Juillet qui a vécu dix-sept ans à ce prix, et qui à la fin est tombé sous la honte. Mais après tout, le gouvernement de Juillet était une monarchie, il était de bonne maison, quasi-légitime, et pouvait sans trop de disparate frayer avec les cours de l'Europe. Que ne demanderait-on pas à la République de Février?

J.-R. M.

Nouvelles de l'intervention.

On nous écrit de Paris, 9 août :

En ce moment, dix heures du matin, le conseil des mi-

nistres est rassemblé chez le général Cavaignac.

Les avis y sont partagés, Lamoricière veut la guerre, Cavaignac attend pour se décider l'opinion de l'Angleterre.

C'est pour cela que M. G. de Beaumont est parti pour Londres. On espère qu'il rapportera le consentement définitif de l'Angleterre à une médiation commune.

Ce qui donne du poids à cette opinion, c'est l'article publié dans le *Globe* du 7. Voici ses expressions :

« La médiation armée de la France et de l'Angleterre concurremment en Italie, aurait lieu sur la base suivante : la Lombardie et les autres Etats italiens qui se sont prononcés pour Charles-Albert, seront entièrement et définitivement détachés de l'Autriche; mais l'Autriche gardera le territoire vénitien, et lui concédera les privilèges constitutionnels offerts, à la condition que le peuple acceptera cet arrangement. »

A cette nouvelle, on ajoute que le cabinet anglais, pour rendre la médiation anglo-française plus acceptable au gouvernement autrichien, vient de se décider à reconnaître officiellement le gouvernement de la République française, sans attendre le vote de la constitution.

Deux heures.—Le courrier de Londres apporte enfin des nouvelles. L'espoir que l'on avait conçu d'une entente parfaite avec l'Angleterre ne se serait pas complètement réalisée, si l'on en croit les bruits qui courent. Le cabinet français demandait la cession de la Lombardie au Piémont, et l'Angleterre ne consentirait qu'au démembrement du Milanais.

Ce dissentiment donne de la force à l'opinion de Lamoricière, surtout si, comme on le prétend, l'Autriche victorieuse refuse tout accommodement.

Quatre heures.—Je sors de l'Assemblée. M. Bastide vient d'annoncer dans la salle des conférences une triste nouvelle que vous devez déjà connaître à Lyon, la prise de Milan.

Chacun est d'avis que cette nouvelle péripétie changera toute la face des affaires.

ITALIE. — DERNIÈRES NOUVELLES.

TURIN, 8 août. — La municipalité de Turin a, par un décret de ce jour, abrogé le terme de la levée des classes de 1825, 1826, 1827 et 1828.

Le ministre Cologno a répondu à une députation du *Cercle politique* de Turin que, bien que l'aide de la France ne fût pas une chose assurée parfaitement, on avait cependant de grandes espérances.

MILAN, 7 août, 6 heures du matin. — L'armée autrichienne a pris possession de la porte Romaine, hier, à huit heures du matin, et, à midi, elle a fait son entrée dans la ville, en bon ordre, comme ils disent. Les bourgeois étaient tranquilles. Peu avant l'entrée, une bande de brigands avait assailli et pillé le palais Litta, Visconti et autres. Le maréchal Radetzky est logé au palais Borroméo.

L'Italia del Popolo de Milan n'est pas arrivée.

On nous affirme que les Autrichiens, après avoir dépassé

gieuse; il portait même à la boutonnière le bouton de rose, dernier effort de la fashion à cette époque. Mais tout cela ne pouvait point lui donner cette élégance aristocratique, insolente et supérieure, que les boues de Bresse ne paraissent pas comporter.

D'autres jeunes gens ornaient et égayaient encore la table: mais aucun ne pouvait le disputer à Gustave, qui demeurait invinciblement le roi de tous, le lion de cette petite réunion. A lui seul appartenait ce regard vif, pénétrant, railleur et enjoué, à lui cette voix vibrante et douce, cette parole animée et facile, cet esprit rapide et toujours prêt, les grâces exquises du geste et de la démarche, cette nonchalance gracieuse de la pose.

La première partie du dîner se passa d'une manière peu animée: il était évident que l'on s'observait, et que l'arrivée d'un nouvel hôte, précédé d'une réputation colossale, jetait quelque timidité dans le reste de l'assemblée. M. de Scépeaux fit en vain tous ses efforts pour amener un peu de gaieté parmi les convives. Tout échoua, son esprit, sa galanterie, ses jolies histoires, et bientôt, pour me servir d'un terme de chasse, il fut obligé de *mettre bas*. Mais alors il songea à un dernier moyen: sur un signe qu'il fit au maître d'hôtel, on entendit sauter le bouchon d'une bouteille de vin de Champagne, et le précieux nectar, pétillant dans chaque verre, réussit à opérer le miracle que rien jusque-là n'avait pu produire. La conversation devint bientôt plus bruyante, elle s'étendit sur toute la table, et le comte et la comtesse se trouvèrent tout à coup déchargés du soin pénible de donner à eux seuls la vie et l'animation au cercle de leurs convives.

Le comte de Scépeaux, voulant saisir cette occasion de mettre Gustave en scène, lui adressa alors la parole d'une voix assez haute pour dominer toutes les conversations particulières.

— « Eh bien! Gustave, lui dit-il, vous avez donc passé une saison entière à Aix?... Était-ce bien gai!

et son tour de soie grise, dont les tristes anneaux, froidement roulés sur son front, donnaient à sa physionomie un air de dureté bien loin de son caractère véritable. La seconde, madame la marquise de Chabrailard, était douée d'un regard perçant, capable de tout voir, de tout saisir, de tout comprendre, de tout interpréter. Ses lèvres pincées et sa voix pleine d'aigreur achevaient de la rendre, pour les jeunes femmes et les jeunes gens, un objet de terreur. Aussi Gustave fit-il, à l'aspect de cette respectable matrone, une figure à peu près pareille à celle d'un joli bleinheim nourri au sucre, à qui un mauvais plaisant présente une prise de tabac. Cette grimace malheureuse n'échappa point à la marquise, qui se mit aussitôt à détester le comte de Grandville.

En portant ses yeux sur un autre coin de la table, Gustave rencontra les figures plus satisfaisantes de quelques jeunes femmes, et il remarqua en passant deux ou trois jeunes personnes qui jetaient à la dérobée, à travers les boucles de leurs beaux cheveux, un regard curieux vers lui. Le voisin de droite de madame de Scépeaux était le vieux M. de Kouétal, homme de l'ancien régime, coquet, élégant, spirituel, malin, sceptique et gastronome, homme de salon, homme de table, amusant pour les jeunes gens, ravissant auprès des jeunes femmes, d'une humeur de dogue avec les vieilles douairières. A sa gauche, la comtesse avait placé un jeune homme qui ne venait que rarement à Lausanne, quoiqu'il fût des amis de M. de Scépeaux. C'était un type de Bresse très caractérisé et parfaitement honorable, un peu enveloppé dans la matière, mais, à cela près, bon garçon, bon musicien, bon chasseur, et à cause de cette dernière qualité, tout à fait dans les bonnes grâces de M. de Kouétal, qui aimait le gibier à se mettre à genoux devant une caille. M. de Frêne, c'était son nom, en homme qui sait vivre et qui a le bonheur de toucher chaque année trente mille francs de ses fermiers, se faisait habiller à Paris, et sa consommation de gants glacés était prodigieuse.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

UNE JEUNE FEMME.

Suite. — Voir le n° du 11 août.

En voyant le comte de Granville descendre de voiture, personne n'eût soupçonné qu'il venait de faire, sans s'arrêter, plus de cinquante postes, tant était correcte, élégante et irréprochable sa tenue. On eût dit un voisin de campagne arrivant pour dîner sans façon chez un de ses amis. Des brodequins gris à pointes vernies chaussaient son pied et en faisaient valoir toute l'élégance: un pantalon en fil blanc satiné, tendu sur sa jambe, se pliait avec grâce à ses contours, et annonçait hautement la coupe et le génie de l'illustre Chevreuil. Un habit de cheval, à boutons d'or, élégant comme un habit de bal, achevait sa toilette, et empruntait un nouvel éclat d'une rose du Bengale, que le bon goût permettait encore à cette époque de porter à la boutonnière.

La jeune comtesse paraissait enchantée de recevoir un hôte d'une aussi bonne mine; c'est le faible de toutes les châtelines.

On se mit à table, et Gustave, qui connaissait à peine quelques-unes des personnes réunies au château, jeta au tour de lui un coup-d'œil rapide et curieux. Son premier regard fut pour les deux respectables douairières qui flankaient à droite et à gauche de M. de Scépeaux, pareilles à deux tours gothiques, droite, anguleuses, décrépites et menaçantes: accompagnement obligé des maîtres de maison... Elle formaient entre elles un siècle et quart, juste, et on leur en eût supposé d'avantage. L'une des deux, assez bonne femme, n'avait contre elle que l'acutisme de son nez,

Magenta, ont franchi le Tessin et sont aux portes de Novarre, sur le territoire sarde.

Ordre du jour.

Soldats,

Les hasards de la guerre nous forcent à repasser le Tessin ; le dernier combat sous les murs de Milan, néanmoins, fait honneur à votre courage, et, si le manque de munitions nous a mis dans l'impossibilité de continuer la défense de la ville, comme nous le désirions ardemment, cette retraite même a coûté bien cher à l'ennemi.

Soldats ! reprenez courage : observez l'ordre le plus parfait. Je veux que la plus sévère discipline soit maintenue et que toute infraction soit punie avec la plus grande rigueur ; que la police soit mieux faite et que les propriétés des citoyens soient toujours inviolablement respectées.

La cause de l'indépendance italienne, que nous avons entreprise de soutenir, est noble et sainte plus que toute autre. Elle a été le vœu des siècles passés et, naguères encore, le vœu des populations se prononçait pour nous, libre, franc et unanime. Les jours de l'adversité passeront et le droit triomphera de la force brutale. Que personne ne désespère ! que chacun fasse son devoir.

Quartier-général principal, Vigevano, 7 août 1848.

CHARLES-ALBERT.

Nous donnons des détails antérieurs à la capitulation qui jetteront quelque jour sur ce dénouement un peu obscur jusqu'à présent.

MILAN, 4 août, 2 heures après midi. — Ce matin, la population était divisée. La cause était l'incertitude où l'on était sur les secours de la France. L'ennemi est à nos portes. La troupe piémontaise crie aux armes. On bat la générale dans tous les corps-de-garde, de tous côtés on entend le tocsin. La population se ranime, et malgré les flots de pluie, les rues sont pleines de gens armés. Le bruit du canon approche.

Quatre heures après midi. — Radetzki est à Gombaloita, hors de la Porte-Romaine (2 milles). Un combat acharné s'engage. Les Autrichiens sont repoussés avec perte de trois pièces de canon et de 500 hommes tués ou blessés. Les nôtres ont eu deux morts et peu de blessés ; mais ils ont dû abandonner deux canons qui ont été jetés dans un fossé. (Comment concilier ces faits ?)

Enfin, le comité de défense publique fait savoir que l'on peut compter sur l'alliance française. Cette nouvelle donne une nouvelle vie à tous les habitants. Les barricades de mars sont relevées comme par enchantement dans toute la ville. Encore une fois cinq jours de résistance, et la ville est à nous.

5 août, trois heures du matin. — Les bastions sont garnis de garde nationaux. Jusqu'à cette heure, il n'y a aucun fait important. La canonnade a cessé. On dit que deux chargés d'affaires anglais et français sont à parlementer avec Radetzki.

8 heures 3/4. — J'entends dire que cette nuit l'ennemi a été repoussé à cinq milles, et a laissé entre nos mains cinq pièces de campagne et un caisson de munitions. On donne comme certaine l'arrivée prochaine d'un corps de volontaires suisses.

Garibaldi a rétrogradé et vient d'arriver avec tout son corps, grossi d'un assez grand nombre de soldats. Il est dix heures, l'ennemi est à la Porte-Vercelline.

D'autres lettres disent qu'il y a pénurie de vivres.

C'est par une calomnie austro-jésuitique, répandue à dessein, qu'il a été dit que les Milanais avaient fait feu sur les Piémontais. (Opinione.)

La malveillance, qui tire parti de tout pour semer la défiance et la désunion dans le peuple, faisait courir le bruit, avant-hier, qu'il y avait mésintelligence entre Gioberti et les autres membres du ministère, et que le premier s'était retiré.

Cependant tous les gens de bien savaient que l'illustre citoyen de Turin n'aurait pas abandonné dans un pareil mo-

ment sa patrie et son roi. Leur espérance n'a pas été trompée. Loin de se retirer, il a accepté un portefeuille. La Gazette piémontaise de samedi soir donnait la nouvelle officielle suivante :

L'abbé Gioberti prend le portefeuille de l'instruction publique.

L'avocat Ratazzi, celui de l'agriculture et commerce.

Le comte Durini reste ministre, membre du conseil.

Tous les autres conservent leurs portefeuilles respectifs.

Les représentants viennent de s'occuper, dans leurs bureaux, de la question du rachat du chemin de fer de Lyon. On croit que le rachat sera repoussé. En effet, pourquoi, disent les adversaires de cette mesure, vouloir accepter pour le chemin de fer de Lyon ce que l'on refuse pour tous les autres ? Est-ce parce que la compagnie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses engagements ? Ne vaudrait-il pas mieux alors, fait observer M. Desjoberg, prêter à cette compagnie les 16 millions demandés par le décret ? On éviterait ainsi de faire entrer l'Etat, déjà si obéré, dans une entreprise dont on ne peut encore connaître le résultat.

M. Duclerc, dans le deuxième bureau, a soutenu le projet, qui d'ailleurs vient de lui. Il voudrait conserver les actionnaires sérieux, qui sont prêts à compléter leurs versements, en leur donnant des valeurs en rentes à 5 pour cent.

M. Duclerc, malgré les paroles positives de M. Goudchaux, ne désespère pas encore de voir les actions de chemin de fer se convertir bientôt en rentes sur l'Etat.

A nos yeux, la difficulté pour l'Etat, dans cette question du rachat du chemin de fer de Lyon, c'est d'accorder à l'un ce qu'il refuserait à l'autre.

Lyon racheté, ne verrait-il pas bientôt à sa charge tous les chemins de fer dont l'exploitation ne paraîtrait pas offrir aux actionnaires des dividendes suffisants.

Fin de l'aventure de M. Thiers.

Nous croyons devoir répéter encore une fois que tous les détails donnés par certains journaux au sujet du prétendu coup de fusil tiré sur M. Thiers, sont ou dénaturés ou entièrement controuvés. Que nos confrères se défient des dramaturges sans ouvrage.

Le coup de fusil en question n'a été dirigé contre personne ; l'instruction l'a prouvé. Nous tenons ce renseignement de source certaine. Des gardes nationaux quelconques ont eu l'imprudence de décharger leurs armes du côté de Montmartre. Cinq ou six balles mortes ont, par suite, été trouvées sur des points différents. Voilà tout.

Un avis de la police, ayant pour but de prévenir ces imprudences va être publié et mettra fin à toutes ces fables ridicules, qui ont fait que M. Mignet a pu ressembler à M. Thiers, et que le Constitutionnel a pu mettre au jour un nouveau canard.

Plusieurs personnes de Lyon nous ont demandé des détails sur le projet qui nous a été communiqué par un de leurs concitoyens, au sujet du placement des écharpes tricolores commandées par l'Etat.

En insérant ce projet, nous lui donnions implicitement notre complète adhésion. Cette mesure adoptée par l'autorité municipale, qui seule aurait mission de la décréter, provoquerait, pour quelque temps au moins, une recrudescence bien désirable, et serait d'autant plus avantageuse, que par l'affectation d'un dixième à l'achat de vêtements, etc., tout le petit commerce profiterait de ce mouvement de fonds.

Nous appelons donc sérieusement l'attention de nos confrères de la presse sur ce projet. Qu'ils disent leur avis, qu'ils donnent leur opinion, hostile ou favorable, et si, comme nous l'espérons, ils prêtent leur appui aux idées de notre correspondant, la municipalité, avertie par la presse, avisera sans doute.

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 8 août.

Le cit. PASCAL DUPRAT développe sa proposition. La

pénalité personnelle, dit-il, substituée à celle qui atteignait l'être fictif qu'on appelle gérant, est un nouveau principe à introduire dans la législation de la presse. A chacun la responsabilité de ses actes, c'est là une maxime républicaine qu'il faut se hâter de faire entrer dans tous les esprits. Ce principe, soumis à un grand nombre de magistrats, de juriconsultes, à déjà conquis leurs suffrages. Le système de la pénalité personnelle aura pour effet d'épurer les mœurs politiques.

Le cit. BERVILLE combat la proposition par cette raison, qu'il n'est pas partisan du nouveau en matière de législation, et que, dans le projet, il voit trop de nouveau.

Le cit. LEDRU-ROLLIN ne croyait pas avoir à prendre la parole dans cette discussion ; mais il a quelque expérience pratique de la question qui s'agit, et il demande à la mettre au service de l'assemblée.

Votre loi, dit l'orateur, à votre insu, n'est pas sincère. Est-ce une peine que vous voulez établir ? Non, car 24,000 fr. ce n'est pas assez : les riches s'en inquiéteront peu. Est-ce une mesure préventive ? Il faut répondre oui, car sans cela elle ne serait rien. Eh ! ne savez-vous pas qu'il faut en finir avec les lois préventives.

Le journaliste est essentiellement un homme passionné, il prend la plume et la laisse courir. A côté de sa plume posez une responsabilité. Croyez-vous que le journaliste se laissera emporter aussi loin quand il se dira : Voilà un homme qui va me demander raison, non pas par les armes, mais à ma conscience. Non, il n'y a pas d'homme, si honnête qu'il soit, qui aille aussi loin quand il répond de ses actes que lorsqu'il n'en répond pas.

On dit que l'affranchissement du cautionnement est nouveau ! nouveau ! et la Suisse et les Etats-Unis ? Vous n'avez donc jamais lu l'histoire de l'Amérique.

Si ce principe est nouveau pour vous, il ne l'est pas pour ces peuples, il ne l'est pas pour moi non plus. Au lendemain de février, j'ai voulu l'abolition du cautionnement ; ce que j'ai voulu avant, je le veux après ; vous avez voulu me donner une leçon, mais je m'appuie sur un principe, sur le principe de tous les Etats.

Savez-vous ce que font les grands hommes d'Etat d'Amérique pour annihiler les mauvais effets de la presse.

Ils multiplient les journaux. C'est là tout le secret ; il faut la responsabilité personnelle ; il ne faut plus que la presse soit une citadelle par les fenêtres de laquelle on puisse tirer avec impunité, mais qu'elle soit une personnalité. (Très-bien.)

En agissant ainsi, les hommes d'Etat de l'Amérique et de la Suisse sont logiques et il sont justes ; car qui dit logique dit justice.

Que n'ai-je pas eu à souffrir de la presse ? Ne m'a-t-elle pas mis entre les bras de courtisanes que je n'avais jamais vues ; n'a-t-elle pas dit de moi que j'étais un voleur, un débauché. Si ce sont des vices qu'elle me reproche, me suis-je dit, peut-être qu'ils me corrigeront ; si ce sont des calomnies, un jour peut-être l'histoire les corrigera. (explosion d'applaudissements.)

Le cit. SÉNARD, ministre de l'intérieur, combat le contre-projet ; il reconnaît que les auteurs de cet amendement n'ont, comme le gouvernement, d'autre but que de concilier l'ordre avec la liberté ; mais il insiste surtout sur le caractère provisoire du projet, destiné uniquement à ne pas laisser le gouvernement désarmé en attendant le moment où une loi définitive pourra être élaborée.

La séance est levée à six heures un quart.

(Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.)

Séance du 9 août. — Présidence de M. A. MARRAST.

ORDRE DU JOUR.

Suite de la discussion du projet de décret relatif au cautionnement des journaux.

Projet de décret relatif à la répression des crimes et délits par la voie de la presse.

Discussion sur la suite à donner à la proposition concernant la fondation d'une caisse de prévoyance dans chaque commune, en faveur de la classe pauvre.

Discussion sur la suite à donner à la proposition concernant les indigents invalides de la campagne.

Discussion sur la suite à donner à la proposition tendant à encourager l'exportation, à ramener le travail dans les ateliers et les établissements industriels.

Discussion sur la suite à donner aux propositions relatives à la colonisation de l'Algérie.

Discussion du projet de décret relatif à l'organisation d'une presse officielle du gouvernement.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu par l'un des secrétaires.

Le cit. BOURZAT demande la parole sur le procès-verbal. Il prétend que son amendement a été appuyé, et se plaint que la chambre se soit trop hâtée de passer à l'ordre du jour.

« Charmant !... Tous les soirs des réunions délicieuses dans le salon... de la musique... l'orchestre de Strauss tout entier... et puis nous y avons encore eu Richelmi, qui nous a chanté plus de vingt romances nouvelles... Haumann s'est fait entendre deux ou trois fois ; Paër a usé un piano à improviser pendant des heures entières... Avec cela, des bals délicieux, une toilette ! un luxe !... Ah ! madame, ajouta-t-il en se tournant vers la comtesse, combien on vous a regrettée !

« Je n'en crois pas un mot, monsieur... Mais il paraît que c'était au moins aussi brillant que l'année dernière.

« Non, madame, non... du moins je ne l'ai pas trouvée... cependant c'était encore très-bien, et tous les pays du monde semblaient avoir contribué à l'éclat de cette réunion : l'Angleterre nous avait envoyé ses sommités aristocratiques les plus éblouissantes de beauté et de blancheur ; Paris s'était dévoué en notre faveur de quelques-unes de ses femmes à la mode, et l'Italie avait versé en deçà des Alpes plus d'une jolie femme.

« Aviez-vous à Aix quelques personnages marquants du Piémont ? reprit le comte.

« Oui, assurément : le marquis de Moribonté, le comte de Bianca, l'un et l'autre chambellans du roi ; le marquis de Juvente, premier écuyer, la comtesse de Briaro, dame d'honneur de la reine, et bien d'autres encore.

« Mais, dans tout cela, vous ne m'avez pas parlé de l'élégante marquise de Bonnar, reprit le comte avec intention ; aurait-elle par hasard manqué à une si fastueuse réunion ?

« Non, certainement ; elle était au plus épais... répondit Gustave, soutenant avec un imperturbable sang-froid l'imprévu de cette question, et, ce qui était bien autrement terrible, le feu des yeux de madame de Scépeaux et de la vieille marquise de Chabrailard, qui l'une et l'autre, par un instinct de femme, croisèrent sur lui un regard scrutateur.

« On la disait plus souffrante... a-t-elle pu danser ? reprit la comtesse.

« J'ignore de quelle maladie elle est affligée, mais son mal, je vous le jure, ne porte point sur ses jambes, dont elle fait un admirable usage : c'est même une femme entreprenante, à grandes excursions... »

Gustave eut à peine prononcé ce dernier mot, qu'il se mordit les lèvres : il eût voulu pour cent louis le retenir, mais il n'était plus temps... M. de Scépeaux n'était pas homme à le laisser tomber.

« A grandes excursions ! s'écria-t-il... était-elle par hasard à votre promenade de Chamounix ?

« Je suis perdu ! se dit Gustave ; et il rencontra l'œil inquisiteur de madame de Chabrailard, qui acheva de lui faire perdre contenance. Sentant monter à son front cette première teinte de rougeur qui va toujours croissant, pour le plus grand malheur de ceux qui se trouvent dans un mauvais pas, il baissa un instant la tête, comme pour rétablir la rose de sa boutonnière, et, rappelant subitement à lui sa résolution :

« Oui, certainement, s'écria-t-il, en laissant échapper un franc et joyeux éclat de rire... mais ne vous l'avais-je pas écrit ?... Elle franchissait les rochers et les crevasses des glaciers comme un chamois des Alpes... c'était curieux à voir !... »

A ces mots, M. de Scépeaux jeta vers sa femme un regard auquel la jeune comtesse répondit par le sourire le plus fin, le plus tranquille et le plus désespérant du monde pour M. Grandville.

« Ah ça, Gustave, reprit le comte, qui voulut mettre fin à cette conversation, demain nous avons une chasse... une portée de loups. Personne n'y a touché... je vous l'ai gardée, j'espère que vous serez des nôtres.

« Des loups ! mais vous perdez la tête... moi, attaquer des loups ? Vous savez que je déteste la chasse, et surtout

celle du loup, que l'on a si rarement et si difficilement l'honneur de rencontrer chez lui.

(La suite à un prochain numéro.)

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur de la Liberté,

Je lis avec le plus grand étonnement dans votre journal du 10 courant, que la gendarmerie s'occupe avec zèle de la répression du braconnage.

En réponse à cet article, je vous dirai ce qui est à la connaissance de plus de 60 chasseurs :

Qu'en Bresse (Ain), on chasse journellement, et, depuis plusieurs mois, au nez de la gendarmerie et des gardes ;

Qu'à Vaux, Villeurbanne, etc., les caillies sont détruites à coups de fusils journellement ;

Que toutes les semaines il part de Lyon des bandes de chasseurs avec armes et bagages pour se ruer sur la Bresse, Villars, Miribel et Montluel ; que l'on chasse même aux environs de la Tête-d'Or ;

Que depuis la fermeture de la chasse, le gibier défendu n'a pas cessé, malgré la loi, d'être mis en montre chez les marchands, colporté et vendu ostensiblement ;

Que cette année il ne sera pas pris un permis de chasse sur vingt chasseurs ;

Que les pauvres chasseurs raisonnables, qui se conforment aux lois et paient 35 fr. sont certains, avec l'ouverture tardive de cette année, vu la chasse pratiquée par les braconniers, de rentrer bredouilles et de trouver les champs vœufs de tout gibier, qui paraissait pourtant être nombreux. Ceci est l'exacte vérité.

Agréer, etc.

Un chasseur, républicain de la veille, qui n'avait jamais, depuis 50 ans de chasse, chassé avant l'ouverture, et qui cette année, de rage, vient de faire (une seule fois) comme le chien qui portait le dîner de son maître.

Lyon, le 9 août 1848.

Le cit. MINISTRE DES FINANCES demande la parole pour une communication du gouvernement. Il dépose une proposition relative à des mesures qui complètent le décret du 25 mars, relatif aux échanges, ainsi qu'une rectification au décret du 7 juillet dernier.

Le cit. MINISTRE DE L'INTÉRIEUR demande la parole, et propose de voter pour la veuve du général Damesme, qui est enceinte de sept mois, une pension de 2,000 fr. reversible sur son enfant.

Voix nombreuses : Trois mille.
Le cit. MINISTRE : Si l'Assemblée veut proposer un amendement, elle en est parfaitement libre, mais veuillez me permettre de lire les termes du décret tel que nous le présentons.

L'Assemblée déclare qu'il y a urgence.
Plusieurs membres proposent, par amendement, de porter la pension à 5,000 f.

Le chiffre de 2,000 fr. est maintenu, malgré les observations de plusieurs membres qui font observer que ce chiffre se réduit, en réalité, à 1,000 fr., puisque la pension de retraite à laquelle M^{me} Damesme a droit, se trouve comprise dans cette somme.

Le cit. GOIN, au nom du comité des finances, propose l'adoption d'une proposition du citoyen L. Perrée, ainsi conçue :
« Les décrets des 19 et 27 avril, relatifs à un impôt sur les créances hypothécaires sont abrogés. »
L'urgence est déclarée, et l'Assemblée adopte la proposition.

Le cit. SÉNARD, ministre de l'intérieur, prie l'Assemblée de voter d'urgence une demande de crédit de deux millions à ajouter aux trois millions déjà votés au profit des indigents de la Seine.
(Plusieurs voix : A demain ! à demain ! D'autres voix : Votons de suite.)

L'Assemblée décide, du consentement du citoyen ministre de l'intérieur, que la discussion aura lieu demain.

Le cit. PEUPIN dépose un projet de décret relatif à l'apprentissage.

Le cit. général Lafontaine, blessé de juin, demande un congé d'un mois. — Accordé.

Le cit. de Montreuil demande un congé de huit jours pour cause de santé. — (Tumulte ! opposition.) — On va mettre le demande de congé aux voix. (Non ! non !) Le congé est accordé.

Le cit. de Montalembert demande un congé de huit jours. — Accordé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet relatif aux cautionnements.

Le cit. LÉON FAUCHER a la parole. L'orateur étant souffrant, le citoyen président invite l'Assemblée à lui prêter toute son attention.

Citoyens représentants, nous ne pouvons pas accepter la position qu'on veut nous faire. Il n'y a pas d'un côté les défenseurs de la liberté, et de l'autre les défenseurs du privilège. On a cherché hier à établir un antagonisme entre les diverses classes de la société, entre les riches et les pauvres. Je prétends, moi, que le principe du cautionnement n'est en rien contraire au principe de la liberté ni de l'égalité.

Le cautionnement a-t-il jamais empêché les opinions de se produire ? Un écrivain pauvre ne trouve-t-il pas toujours à écrire dans les journaux de son opinion. On a tout fait pour la presse en abolissant le timbre. Un régime qui permet de publier des journaux à un sou n'est pas un régime restrictif.

Le citoyen Ledru-Rollin voudrait, plus conséquent dans ses opinions que le reste des opposants, qu'on se contentât de la garantie individuelle, qu'on individualisât la presse. On nous dit aussi que le cautionnement est incompatible avec la République.

Il est temps d'en finir avec les incompatibilités ; car vous finirez, vous, par rendre la République incompatible avec la société. (Vive interruption.) Vous n'êtes pas venus pour refaire la société, mais pour refaire un gouvernement. (Oh ! oh !) La société est l'œuvre de Dieu ; ce ne sont pas les hommes qui la font. Elle progresse, mais elle ne se refait pas. On voudrait la bouleverser de fond en comble. (Réclamations.) Nous lèrons tous nos efforts pour résister à cette tyrannie.

Vous vous faites une fausse idée de la société. Vous vous reportez toujours aux républiques anciennes qui avaient des esclaves. (A la question.)

Vouloir que la presse ne soit pas collective, c'est proclamer l'association. Est-ce que les clubs (les clubs !), est-ce que les clubs (les clubs !), est-ce que les clubs ne sont pas une association ?

Une voix : Pourquoi ne voulez-vous pas un cautionnement pour les clubs ?

L'honorable citoyen Ledru-Rollin vous disait que la rédaction d'un journal est une espèce d'improvisation faite en courant. Je vous demande bien pardon, c'est peut-être ainsi qu'on rédige les journaux qui veulent faire des révolutions (oh ! oh !), mais ce n'est pas ainsi qu'écrivent les journalistes sérieux. La presse quotidienne est précisément l'œuvre littéraire qui exige le plus de calme et de sang-froid ; un écrivain est pour moi un général sur le champ de bataille.

On ne veut pas que nous citions l'exemple de l'Angleterre, et on cherche à se prévaloir de l'exemple des Etats-Unis. La République a ses doctrines comme la monarchie. Les doctrines de la République nous recommandent l'imitation des Etats-Unis, comme les doctrines de la monarchie nous recommandaient l'Angleterre. Les Etats-Unis sont une république fédérative, tandis que la France est essentiellement faite pour la centralisation et l'unité.

Le contrepois de la presse aux Etats-Unis est dans les mœurs. Si les intérêts de l'Etat sont attaqués par la presse, si la presse demande l'abolition de l'esclavage, par exemple, le peuple se fait justice lui-même en démolissant le bureau du journal, et les hommes politiques soutiennent leurs raisons à coups de carabine : c'est là un régime dont nous ne voulons pas.

Ne détruisez pas la presse telle que vous l'avez, au profit d'un système que vous ne connaissez pas, car vous ne savez pas ce qu'il en arriverait.

Vous dites que la fiction et le mystère doivent cesser et que chaque article doit être signé. La commission les demande, ces signatures, mais pour les mettre sous le boisseau, sauf le cas où elle aura à les remettre entre les mains du procureur du roi. (Rumeurs diverses.) Dans les journaux sérieux, cette garantie pourra être suffisante ; dans les journaux non sérieux, elle sera illusoire.

Vous voulez des peines corporelles, vous voulez les galères ; le mot a été prononcé hier : il l'avait été aussi à une autre époque. M. Dudon s'écriait autrefois : la peine qu'il faut donner aux écrivains, c'est l'infamie. (Réclamations. Oui ! pour les faussaires !) Je ne veux pas d'un système qui prononce ces peines atroces, parce que vous ne trouveriez pas un jury pour les appliquer. Ce qui assure l'exécution des peines, c'est leur modération.

Le cit. FLOCON : Citoyens représentants, l'orateur qui descend de la tribune vient d'essayer de vous démontrer la nécessité et la moralité du cautionnement. Les arguments qu'il vous a présentés me paraissent en dehors du débat. Il vous a dit que le cautionnement est bon en lui-même. Le citoyen ministre, au contraire, a dit : le cautionnement est mauvais en lui-même, mais nous en avons besoin positivement.

Quand on a été soi-même journaliste, je ne conçois pas qu'on vienne prétendre que le principal point de vue sous lequel il faille envisager la presse, c'est la spéculation. Faites-lui alors payer une patente.

Le cit. LÉON FAUCHER : Je n'ai pas dit cela.

Le cit. FLOCON : C'est dans le *Moniteur*. J'entre dans la discussion. Après les discours que l'Assemblée a entendus, la question me paraît éclairée suffisamment.

Que faisons-nous ? Il s'agit de maintenir un cautionnement jusqu'à la régularisation définitive de la presse. Je crois que si on peut discuter qu'il y a pour la société plus de garantie dans une pénalité bien ordonnée que dans un cautionnement, la question sera jugée.

Qu'était-ce que la presse dans le système monarchique ? Une presse faussée reposant sur le mensonge.

Dans un gouvernement où l'on disait l'argent est la mesure de la capacité, on était conséquent à demander un cautionnement ; mais dans un pays où règne le suffrage universel, n'y a-t-il pas anomalie à demander une garantie de même nature.

Le citoyen ministre trouvait hier que le projet présenté par l'amendement en discussion n'était pas assez étudié. Je ne dis pas le contraire.

Je ne dis pas que ce projet soit notre dernier mot ; mais ce qui est certain, c'est que le cautionnement est un monopole anti-républicain, et dans aucun gouvernement il n'est habile ni politique de mentir à son principe.

On a recherché s'il valait mieux faire signer un seul individu ou plusieurs rédacteurs. Ce n'est pas là l'essentiel. Ce qu'il faut examiner, c'est si la presse n'est pas plus redoutable pour le gouvernement quand elle est entre les mains d'un petit nombre de mains, que dans un plus grand nombre.

L'expérience a appris que plus le nombre des journaux diminuait, plus ils augmentaient en influence. Si un certain nombre de journaux étaient réduits au silence, ils se feraient jour d'une autre manière. Vous savez ce qui est arrivé sous les derniers régnes.

Il s'agit de savoir si le cautionnement n'est pas la violation la plus absolue du droit le plus essentiel de l'homme. Eh bien ! telle est mon opinion. Au lieu d'un cautionnement qui n'est qu'un mensonge, on vous propose de prendre la signature du rédacteur qui est une réalité. Vous vous rappelez ce procès célèbre où l'on demandait au gérant ce qu'il faisait au journal. « Eh ! mon Dieu ! répondit-il, je balaie les lampes. (Rire universel.) »

Le cit. FLOCON, se reprenant : Je balaie le bureau.

Croyez-vous que le même inconvénient se reproduirait si à la question du président il était répondu :

« Je suis le rédacteur en chef. »

Votre gérant vous offre-t-il une responsabilité sérieuse ? Cela pouvait convenir sous la monarchie, mais de pareils mensonges ne conviennent pas sous la République.

Au lieu de cela, nous vous demandons d'obliger le rédacteur en chef à prendre la responsabilité du journal.

Vous avez donc la responsabilité sérieuse des écrivains. A côté de cela on vous demande une garantie matérielle. Notre système vous la donne également par la suspension du journal. On dit qu'il ne s'agit que d'une loi transitoire, et qu'il s'agit seulement d'empêcher certains journaux de renaître. Rappelez-vous, au contraire, que le rédacteur qui avait employé l'appel à la misère comme moyen d'opposition au gouvernement a été trouvé mort sur les barricades avec une chemise ornée de dentelles. A celui-là, sans doute, le cautionnement n'aurait pas manqué.

La parole est au citoyen Combarel de Leyval. Le citoyen Pagnerre le remplace à la tribune. On prétend, dit le citoyen Pagnerre, que le projet de la minorité ne présente pas de garanties suffisantes ; il sera aussi facile de trouver des hommes de paille pour rédacteurs que pour gérants. Dans le système de la responsabilité du gérant, c'est la loi qui crée et autorise la fiction ; dans le système contraire, la fiction est flétrie et n'en existera pas moins ; car vous trouverez aussi facilement des hommes qui fassent ce que la loi proscribit, que des hommes qui fassent ce que la loi autorise. Non, citoyens, cela ne sera pas aussi facile ; d'ailleurs, citoyens, celui qui cherchera un faux signataire le trouvera nécessairement d'autant moins disposé à mentir, que la précaution même qu'on prendra lui démontrera un danger ; il deviendra plus exigeant ; les remplaçants sont plus chers en temps de guerre qu'en temps de paix.

Le cit. PAGNERRE appuie, au point de vue moral, le système de la minorité.

On demande la clôture ; elle est prononcée.

Le cit. président : L'Assemblée a à décider la question de principe. Il s'agit de savoir s'il y aura ou s'il n'y aura pas de cautionnement. Le scrutin de division est demandé, on va y procéder.

Le cit. SÉNARD demande la parole sur la position de la question.

Le cit. ministre de l'intérieur : D'après le règlement de l'Assemblée, la priorité appartient nécessairement aux amendements. S'ils sont admis, il n'est plus question du projet. C'est surtout dans cette circonstance que nous réclamons le maintien du règlement.

C'est parce que nous considérons que les efforts individuels qui ont été tentés rendraient illusoire la garantie offerte par nos adversaires que nous vous demandons de nous donner une garantie collective.

Le cit. président : Je fais observer que le contre-projet a neuf articles, et que si l'Assemblée adoptait le premier, cela ne préjugerait rien sur les neuf autres.

Le cit. BRUNET demande la parole sur la position de la question ; il veut d'ailleurs appuyer une proposition de M. Ledru-Rollin qui n'a pas obtenu l'attention qu'elle méritait... (Le bruit couvre la voix de l'orateur.) Il descend bien à regret de la tribune.

Le cit. Pascal DUPRAT a la parole sur la position de la question.

Citoyens, le citoyen ministre de l'intérieur a évidemment commis une erreur, quand il a invoqué le règlement pour demander un autre mode de vote que celui qui était proposé par le citoyen président.

Le citoyen Pascal Duprat annonce que, d'ailleurs, il va lever la difficulté. Du neuvième article de son projet, il fait l'art. 1^{er}. Cet article sera ainsi conçu :

« Toutes les dispositions des lois antérieures relatives au cautionnement et à la responsabilité des gérants sont abrogées. »

« La responsabilité personnelle des rédacteurs est substi-

tuée à la responsabilité du gérant, d'après les conditions suivantes : (Aux voix ! C'est cela, aux voix !)

Le cit. SÉNARD : J'ai demandé la parole pour faire une simple observation qui peut tout concilier. L'amendement du citoyen Duprat est un contre-projet en neuf articles, il ne faut pas qu'il soit rompu. L'ensemble de ses dispositions doit-il être adopté, voilà la véritable question. En votant ce projet en son ensemble, l'Assemblée ne peut manquer de savoir ce qu'elle a l'intention de voter.

Le cit. Pascal DUPRAT : Je remercie le citoyen ministre de l'intérieur de l'intérêt qu'il a bien voulu témoigner à notre contre-projet. Mais puisqu'il nous laisse arbitre de l'ordre à donner à la discussion des articles, je demande que l'article 9 de notre projet en devienne le premier. (Très-bien ! très-bien !)

Le scrutin de division commence, il est trois heures vingt minutes.

Le cit. président : Je rappelle aux membres de l'Assemblée que chacun doit déposer lui-même son bulletin, et qu'il n'est pas permis de déposer celui de son voisin. (On rit.)

Le cit. général CAVAIGNAC entre dans l'Assemblée pendant l'opération du scrutin, il est entouré d'un grand nombre de membres qui paraissent empressés de l'interroger.

Nombre des votants,	749
Majorité absolue,	374
Billets blancs,	542
Billets bleus,	407

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement. (Sensation marquée.)

Le cit. Louis BLANC a la parole pour une interpellation.

Citoyens représentants, vous devez comprendre avec quelle impatience ceux de vos collègues qui ont été incriminés dans le rapport d'enquête attendent le jour où ils seront entendus. Les pièces doivent être fort près d'être imprimées. Je demande que le jour le plus prochain possible soit fixé pour la discussion, et j'ajoute qu'il serait juste de publier la partie des pièces déjà imprimée pour qu'on puisse dès à présent la consulter.

Le cit. de MORNAY a la parole : Seul membre de la commission présent en ce moment dans l'Assemblée, je crois pouvoir dire à l'Assemblée que le travail de l'impression des pièces sera terminé vers la fin de la semaine. Il a été impossible qu'il le fût plus tôt.

Le cit. de MORNAY annonce en même temps qu'il donne sa démission de membre de la commission d'enquête. Il la motive ainsi :

L'Assemblée a ordonné l'impression de toutes les pièces de l'enquête. La commission a cru pouvoir interpréter le vote de l'Assemblée et ne faire imprimer que les pièces justificatives du rapport. J'ai cru, moi, que la décision de l'Assemblée était absolue et ne souffrait pas d'interprétation. Je le crois surtout depuis la décision prise samedi par l'Assemblée sur la demande du citoyen Ledru-Rollin.

Cette fois encore, j'avoue que la commission ne se rendait pas un compte absolu de la volonté de l'Assemblée. Peut-être vaudrait-il mieux qu'on n'imprimât aucune pièce ; mais si l'impression a lieu, toutes doivent être imprimées. Il le faut pour l'honneur de la commission ; il le faut pour l'honneur de la justice, et, je n'en doute pas, dans l'intérêt de ceux de nos collègues que le rapport a pu incriminer.

Le cit. BAUCHART, rapporteur de la commission d'enquête : J'apporte à l'Assemblée l'explication que les paroles de l'orateur précédent rendent nécessaire. Il demande que toutes les pièces soient imprimées. Toutes le seront ; mais évidemment les pièces qui ont servi d'introduction à l'enquête, qui ont été rectifiées depuis, et qui aujourd'hui sont devenues insaisissables, sont devenues mêmes étrangères, complètement étrangères à l'enquête. (Interruption.) Nous avons agi à cet égard comme des hommes honorables.

Nous n'avons pas voulu apporter dans le débat des choses inutiles, nuisibles même (ah ! ah !) parce qu'il nous a semblé qu'il y avait des éléments des débats qui ne nous ont pas paru pouvoir être apportés ici ; si vous le désirez cependant, toutes les pièces seront imprimées sans exception. (Oui ! oui !) Je le répète c'est dans un intérêt qui n'est pas le nôtre... (C'est égal ! imprimez tout.) Alors ce sera sous la responsabilité de la chambre. (Oui ! oui !)

Le cit. Louis BLANC : Citoyens, l'Assemblée avait décidé que toutes les pièces seraient imprimées. C'est nous-mêmes qui avions demandé cette publication intégrale ; à présent, on vient nous dire qu'il est de l'intérêt des accusés... (Non ! non !) que la commission a cru devoir écarter certains documents dans un intérêt que l'orateur n'a pas assez défini ; je demande à l'Assemblée si elle veut que la commission se rende juge des pièces qu'elle doit ou ne doit pas faire imprimer. Quant à nous, accusés, nous protestons de toutes nos forces... (Interruption.)

Le cit. BAUCHART : Je viens protester contre une parole qui vient d'échapper au citoyen Louis Blanc. Nous n'avons accusé et nous n'accusons personne. Nous sommes des rapporteurs (Rumeurs) ; nous n'avons été qu'exactes.

Le cit. ADELSWARD : Citoyens, nous avons été envoyés ici pour voter la constitution ; et les propositions qui se succèdent à cette tribune menacent de l'ajourner indéfiniment ; je demande que la discussion qui nous occupe soit renvoyée après la constitution. (Mouvements divers.)

L'Assemblée entend le citoyen rapporteur et le citoyen Caussidière. Elle décide qu'elle fixera samedi le jour de la discussion.

Elle reprend le débat sur l'art. 1^{er} de la loi du cautionnement.

L'Assemblée adopte un amendement qui limite la durée de la loi au 1^{er} mai 1849.

Elle discute une proposition qui réduirait le maximum du cautionnement à 12,000 fr.

La séance est levée à cinq heures.

Actes officiels.

Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, arrête :

Est levée à compter de ce jour, la suspension prononcée, par arrêté du 8 juillet 1848, contre le journal le *Représentant du Peuple*.

— Par arrêté du président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, en date du 6 août, ont été nommés :

Président de chambre à la cour d'appel de Grenoble, M. Royer, conseiller à ladite cour ;

Conseiller à la cour d'appel de Grenoble, M. Charansol, avocat ;

Président du tribunal de première instance de Grenoble, M. Latour, président du siège de Briançon ;

Conseiller à la cour d'appel de Bordeaux, M. Filhol, vice-

président du tribunal de Bordeaux ;

Vice-président au tribunal de première instance de Bordeaux, M. Venencie, juge d'instruction au même siège ;

Juge au tribunal de première instance de Bordeaux, M. Faget, procureur de la République près le tribunal de première instance de Lesparre ;

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Lesparre (Gironde), M. Beauregard, ancien procureur de la République près le siège de Ruffec ;

Président du tribunal de première instance de Montluçon (Allier), M. Lesueur, procureur de la République près le siège de Brioude ;

Président du tribunal de première instance de Châteauroux (Indre), M. Lemor, vice-président du même siège ;

Vice-président du tribunal de première instance de Châteauroux, M. Faguet-Chezeau, juge d'instruction au même siège ;

Juge au tribunal de première instance de Châteauroux, M. Salmon, juge suppléant au siège de La Châtre.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Châlons (Marne), M. Maurat-Ballange (Léonard), avocat ;

Juge d'instruction au tribunal de première instance de Besançon (Doubs), M. Charvériat, juge au même siège.

PARIS, 9 août 1848.

Correspondances particulières de la LIBERTÉ.

Hier soir, les réunions parlementaires de la rue de Poitiers, du Palais-National, des démocrates purs, se sont assemblées pour s'occuper de la question concernant l'impression des pièces justificatives du rapport de la commission d'enquête.

La réunion de la rue de Poitiers était assez nombreuse : on y comptait près de cent quatre-vingts membres présents. M. le général Baraguay-d'Hilliers présidait, et M. Denjoy remplissait les fonctions de secrétaire.

La réunion, après une discussion qui a duré plus de deux heures, a décidé à l'unanimité qu'elle soutiendrait, quoi qu'il arrive, l'exécution du vote de l'Assemblée pour l'impression intégrale des pièces justificatives.

Les raisons principales qui ont dirigé la réunion dans cette résolution ont été d'abord que les pièces forment la substance même du rapport, et sont comme une preuve de l'impartialité de la commission qu'on a semblé mettre en doute, et ensuite que l'impression avait été réclamée par un des membres de l'Assemblée qui se considère comme inculpé par le rapport de la commission.

— Nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'y a rien de fondé dans les bruits de remaniements ministériels mis en avant par plusieurs journaux. (National.)

— Nous apprenons ce soir que M. Gustave de Beaumont part demain pour Londres, où il est nommé envoyé extraordinaire du gouvernement français, en remplacement de M. de Tallenay. Il paraît que le gouvernement français, informé que l'Angleterre allait reconnaître officiellement la République, a voulu, par cette nomination, manifester son désir d'établir des relations désormais officielles entre les deux pays.

Nous apprenons ce soir que ce départ a été motivé par l'incident suivant : M. de Tallenay aurait été rencontré samedi dernier dans une rue de Londres, causant avec M. Guizot. C'est cette rencontre qui aurait motivé le remplacement immédiat de M. Tallenay par M. de Beaumont.

— Le comité de l'instruction publique a entendu le rapport d'une pétition d'un sieur Koenig, demandant que l'athéisme soit professé au nom de l'Etat et qu'une chaire soit créée à cet effet.

Le comité a flétri cette proposition de toute son indignation et a passé à l'ordre du jour.

— Une lettre particulière de la Guadeloupe nous apprend que le gouverneur a cru devoir faire embarquer, pour cause de sûreté générale, M. Boitel, directeur de l'intérieur de cette colonie. Ce fonctionnaire est en route pour la France.

— On vient de découvrir à Malte une vaste conspiration dont le but n'est pas encore bien connu ; on a fait un grand nombre d'arrestations ; une partie des troupes anglaises, qui existent sur ce point, ont été désarmées.

Cette nouvelle a été apportée à Gibraltar par le commandant d'un navire anglais arrivé dans ce port.

— Le *Deutsche Reichstags-Zeitung* du 5 contient ce qui suit :

« Nous venons de recevoir de Vienne la nouvelle que l'empereur a abdiqué en faveur de son neveu François-Joseph.

« Cette nouvelle n'est cependant pas annoncée de manière à ce que nous la regardions comme officielle. » (Note du rédacteur.)

— Au nombre des 531 transportés dont le *Moniteur* cite aujourd'hui les noms, se trouve l'ex-vicomte de Fouchécourt, qui a pris part à l'insurrection dans le Marais ; plusieurs officiers de la garde nationale, entres autres les nommés L.-H. Cherault, lieutenant ; A. Coffard, capitaine ; Ch. Oge, sergent ; Aug. Justice, sous-lieutenant.

Thomassin, l'organisateur du banquet à 25 c., et chef de club, est l'ancien imprimeur déjà compromis dans l'affaire du prince Louis, à Strasbourg, et compromis une seconde fois par des publications légitimistes. Arrêté au moment des émeutes bonapartistes, il avait été relâché le 23 juin au matin, par un ordre qui paraît loin d'avoir été régulier ; il a été fait de nouveau prisonnier le 25 dans les barricades.

— Le nommé Richer Guy, ex-capitaine dans la garde républicaine, est aussi au nombre des hôtes de la frégate l'*Ulla*.

— Les précautions les plus minutieuses avaient été prises lors du départ des premiers condamnés de juin pour empêcher toute tentative d'évasion. Les condamnés étaient attachés trois par trois, on les avait extraits des forts et des prisons sans leur dire où on les conduisait. On les a placés dans les wagons du chemin de fer de Rouen, et à chaque station on les faisait changer de voitures, de manière à ce que les mêmes individus ne se trouvassent jamais longtemps ensemble.

— Nous avons dit que M. Gros, envoyé extraordinaire de France dans la Plata, venait d'être officiellement rappelé. On nous assure que toutes les négociations avec Rosas sont rompues et que tous pouvoirs viennent d'être conférés à M. le contre-amiral Lepredour pour agir par la force.

— M. le capitaine de vaisseau Verninbac, ministre de la marine et des colonies, va, dit-on, visiter nos ports militaires et nos arsenaux maritimes.

— On parle du général de Létang pour remplacer en qualité de gouverneur-général de l'Algérie par intérim le général Marey-Monge qui demande à rentrer en France.

— Un contre-projet relatif à l'organisation judiciaire vient d'être envoyé par M. Marie, ministre de la justice, à l'examen des différentes cours d'appel de la République.

Portefeuille financier.

Le mouvement de hausse, qui avait commencé à la fin de la bourse d'hier, a paru vouloir continuer aujourd'hui ; mais comme les premiers cours présentaient un fort bénéfice à ceux qui avaient acheté hier, ils se sont empressés de réaliser, et on est retombé assez vivement. Les cours se sont ensuite raffermis ; quoique l'offre de médiation anglo-française soit officielle, on craint encore qu'elle ne soit pas acceptée par l'Autriche. On disait que les Autrichiens avaient été appelés par les habitants de Modène et qu'ils avaient pris possession de ce duché.

Les certificats de l'emprunt ont subi de vives oscillations, il y a eu encore quelques escomptes de 5 %.

La rente 3 0/0, qui était hier à 43 25, a ouvert à 44, elle a varié de 44 à 43 50, elle reste à 43 50.

La rente 5 0/0, fermée hier à 70 50, a ouvert à 72, elle a varié de 72 à 71, elle reste à 71. Les certificats d'emprunt, qui étaient hier à 2300, ont varié de 2300 à 2800, et restent à 2800. Les bons du trésor se négociaient à 25 % de perte. Les actions de la Banque de France ont repris de 1590 à 1620, et elles restent à 1615. Les obligations de la ville ont encore fléchi de 10 fr. à 10 50. L'emprunt romain a fait comme hier, 57. Les ducats ont monté de 50 c. à 72 50. L'emprunt du Piémont a fléchi à 815.

Les actions du nord ont varié de 380 à 378 75 ; Lyon, de 345 à 343 75 ; Strasbourg, de 351 25 à 353 75 ; Nantes, de 335 à 332 50 ; Orléans, de 680 à 675, ex-dividende ; Rouen, de 445 à 443 75 ; Marseille était à 222 50 ; Vierzon, de 265 à 268 75 ; Bordeaux, 398 75 ; Bâle, à 87 50.

EXTÉRIEUR.

Irlande. — O'Brien a été arrêté à Thurles sans qu'un mouvement ait été tenté pour le délivrer. Il est en prison à Dublin. Quelques groupes ont été dispersés par la cavalerie.

P. S. DUBLIN, lundi soir. — Un mouvement insurrectionnel vient d'éclater près d'Abbeyfeate. Des troupes partent par le chemin de fer.

Allemagne. — Berlin est toujours agité. La question du Schleswig, le silence menaçant de Nicolas, tiennent tous les esprits en suspens.

A Francfort, l'entrée du vicaire de l'empire a été magnifique. Il a été harangué par des cortèges de jeunes filles. Il était neuf heures et demie quand l'archiduc Jean, sa femme et son fils entrèrent dans leur hôtel : « Je vous ai promis d'amener ce que j'ai de plus cher au monde, ma femme et mon fils, les voici ! » furent les premières paroles par lesquelles l'archiduc-vicaire exprima ses remerciements pour la réception qui lui avait été faite. La foule ne s'est dispersée qu'à une heure très-avancée de la nuit.

NOUVELLES LOCALES.

Les élections pour la nomination des membres du Conseil général du département auront lieu le 27 août courant.

Chaque assemblée cantonale rurale sera divisée en deux sections pour faciliter l'opération du dépouillement des votes.

A Lyon, les assemblées seront fractionnées en un plus grand nombre de sections.

Les élections pour les conseils d'arrondissement auront lieu huit jours après.

— Il va être procédé incessamment au renouvellement du personnel de la chambre de commerce de Lyon et de la chambre consultative de Tarare. A cet effet, les listes des patentés commerçants inscrits depuis un an au rôle des contributions, et qui sont appelés à concourir à l'élection, sera affichée incessamment dans l'un et l'autre arrondissement du département du Rhône.

— L'enlèvement des immondices se fait d'une manière assez irrégulière dans certains quartiers de notre ville ; on nous adresse à ce sujet une réclamation qui nous signale plusieurs rues où le service de propreté n'a lieu que deux fois par semaine. Nous renvoyons à l'administration municipale ce reproche malheureusement trop mérité.

— L'arrestation du nommé Favre, tailleur, demeurant rue Neuve, 13, et de sa complice la femme Rey, auteurs de vols nombreux d'argenterie qui se commettaient, depuis longtemps, chez les cafetiers de Lyon, a amené la découverte d'une grande quantité d'objets engagés au Mont-de-Piété ;

ces objets, produits des vols de ces deux industriels, n'ont pas tous été reconnus.

Il y a encore dans les bureaux de M. Villeneuve, commissaire de police de la métropole, une grande quantité d'objets, consistant en argenterie, linge de corps, linge de table, coupons de toile, robes, châles, parapluie, draps de lit, bijoux, etc., etc.

Les personnes au préjudice desquelles des vols auraient été commis, sont priées de passer au bureau sus indiqué, afin de reconnaître les objets qui pourraient leur appartenir.

Parmi l'argenterie restée au bureau ; il y a un couvert marqué, la cuiller, J. P. D., entrelacés, la fourchette, P. D. 89 ; une cuiller à café, A. P., et d'autres sans marque.

— Un journal de la localité annonce que M. Ricci, qui avait été envoyé en mission à Paris pour demander l'intervention de la France dans les affaires d'Italie, est en ce moment à Lyon, où il attend la décision du gouvernement français.

— On vient de commencer la démolition de la maison qui forme l'angle de la place d'Albon et du côté nord de la rue des Bouquetiers.

Nos lecteurs peuvent se rappeler que cette maison doit, en vertu d'un traité sanctionné par l'ancien conseil municipal, être démolie ainsi que les deux qui font suite sur la même rue, pour être reconstruites sur l'alignement arrêté.

— Le conseil académique a décidé, dans sa séance du 8 de ce mois, que la distribution des prix, dans les collèges du ressort de l'Académie de Lyon, aurait lieu le mercredi 16 août, et la rentrée des classes le mercredi 11 octobre suivant.

Nous nous faisons un devoir de porter à la connaissance du public les principales dispositions récemment adressées par le ministre de l'agriculture pour le concours des animaux de boucherie, à Lyon, en 1849.

Les animaux destinés à concourir devront être rendus à Lyon, sur le marché, le *Lundi-Saint*, à neuf heures du matin. Le jugement du jury sera prononcé le même jour. Celui-ci sera composé de onze membres, savoir : Trois agents de l'administration, deux membres de notre société d'Agriculture, quatre propriétaires-producteurs, et deux membres du syndicat de notre boucherie.

Les prix à décerner seront ainsi répartis :

POUR LES BOEUF.

Première classe. — Boeuf de quatre ans au plus.—1er prix : 4,000 fr.—2e prix : 900 fr.

Deuxième classe, sans distinction d'âge.

Première catégorie. — Races charolaise, nivernaise, bressane, franc-comtoise, bourguignote. — 1er prix : 700 fr.—2e, 600.—3e, 400.

Deuxième catégorie. — Races auvergnate, d'Aubrac, limousine, bourbonnaise, du Midi, dauphinoise.—1er prix, 700 fr.—2e, 600.

Troisième catégorie. — Toutes races française ou étrangère, nées ou élevées en France.—Prix unique : 600 fr.

POUR LES MOUTONS.

Première classe. — Moutons de l'âge de trente-six mois au plus.—1er prix, 500 fr.—2e prix, 400 fr.

Deuxième classe. — Moutons ayant plus de trente-six mois.—Prix unique : 300 fr.

Dans chaque classe, les prix seront accompagnés d'une médaille, qui ne sera accordée qu'à l'engraisseur. Cette médaille sera en argent, s'il a acheté l'animal ; elle sera en or, s'il l'a fait naître.

Bourse de Paris du 9 août 1848.

Cinq pour cent, 74 »	—Dito	Quatre canaux, »
fin courant, 70 75	—Trois pour	Rentes de Naples, 72 50.
cent, 43 50	—Dito fin courant,	Dette active d'Espagne, »
43 75	—Quatre pour cent, »	Emprunt romain, 57 »
Actions de la banque, 1615.		Oblig. piémontaise, »

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans.	675 »	Orléans-Vierzon . . .	268 75
Paris à Rouen.	443 75	Montereau à Troyes. »	»
Rouen au Havre.	»	Nord.	378 75
Paris à Strasbourg. . . .	333 75	Amiens-Boulogne. . .	175 »
Paris à Lyon.	343 75	Tours à Nantes. . . .	332 50
Avignon à Marseille. . .	222 50	Dieppe.	»
Versailles, rive droite. .	120 »	Bordeaux à Cette. . .	»
Id. rive gauche.	100 »	Lyon à Avignon. . . .	»
Bâle à Strasbourg. . . .	87 50	Centre.	»
Saint-Germain.	»	Paris à Sceaux. . . .	»
Orléans-Bordeaux.	398 75	Sceaux.	»

Bourse de Lyon du 11 août 1848.

Orléans, 681 25 comp. — Nord, 383 75 liq. cour. — Lyon, 343 75 comp. — Loire, 297 50 comp. — 5 0/0, 72 75. — Fonderies, 3,490. — Oblig. de la Loire, 825.

CONDITION DES SOIES. — Vendredi 11 août 1848 — Nombre de ballots entrés à la Condition, 54. — Ouvrées, 41. — Grèges, 13. — Dernier numéro, 428.

Programme du Spectacle du 11 août.

LUCIE DE LAHERMOOR,

Grand opéra en quatre actes.

Lucie, Mlle Naldi. — Aston, M. Flachat. — Edgard, Fougère. — Raymond, Barielle. — Arthur, Oscar. — Gilbert, Francisque.

Scène du deuxième acte du *DÉSERTEUR*, suivie d'un grand Divertissement.

- 1^o Introduction par le corps de ballet ;
 - 2^o Walse par M. Ruby et Mlle Fanny ;
 - 3^o *El Jaleo de Ayrès*, par Tony, Jenny Rosset ;
 - 4^o Mazurka, par les élèves ;
 - 5^o Pas styrien, par Ruby et Zoé ;
 - 6^o Pas national, par Espiuosa, Fanny et Jenny Rosset.
- (On commencera à 7 heures.)

Un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, AUX HALLES DE LA GRENETTE.